

## *Les Brèves du conseil municipal du 06 juillet 2023*

Le conseil municipal, réuni en date du 06 juillet 2023 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

### **1) Vente d'un terrain**

Le conseil municipal a approuvé la vente d'une parcelle attenante à un terrain de la zone d'activités du château d'eau. Ce terrain ne présentant aucune utilité pour la commune, il sera donc vendu à une SCI au prix de 2 200 € l'are, soit un coût total de 42 130 € pour 19,15 ares.

### **2) Extension du périscolaire et rénovation de l'EMAD : mise à disposition de mobilier aux associations et aux particuliers**

Le déménagement des meubles du bâtiment de l'école maternelle Dumas dans l'école élémentaire Perrault et au Centre Europe est en cours. La majorité du mobilier de l'école et du périscolaire sera transférée dans les nouveaux locaux et une partie du mobilier de la bibliothèque sera réutilisée par les ateliers communaux. Les étagères, armoires, bureaux... non repris seront proposés dans un premier temps aux associations de Volgelsheim puis éventuellement, si tout n'a pas trouvé preneur, à la population qui en sera informée par les outils de communications habituels (appli CityAll, Facebook, panneaux lumineux).

### **3) Horaires de l'école Dumas à la rentrée 2023 suite à l'emménagement à l'école Perrault**

En raison des travaux de rénovation du bâtiment de l'école Dumas, les deux classes de maternelle bilingue vont emménager dans deux salles de l'école élémentaire Charles Perrault à la rentrée de septembre 2023. L'école Dumas va donc aligner ses horaires sur ceux de l'école Perrault. Ainsi, toutes les écoles de Volgelsheim auront pour horaires : **8h15 à 11h45 et 13h30 à 16h**.

### **4) Vidéoprotection : approbation de la mission d'étude pour la 2<sup>ème</sup> phase**

La vidéoprotection déjà en place a permis de verbaliser les dépôts de déchets sauvages au niveau des PAV et de résoudre d'autres faits contraventionnels et délictueux. Les conseillers municipaux ont décidé de lancer une mission d'étude pour la mise en place d'autres caméras aux carrefours où se trouvent des bâtiments publics à surveiller. Cette mission va être confiée au bureau Neobe pour un montant de 8 220 € TTC.



### **5) Renouvellement des baux de chasse 2024-2033**

La commune loue actuellement 2 lots de chasse pour la somme de 700 € pour le lot 1 de 352,64 ha et 1 200 € pour le lot 2 de 200,17 ha. Dans le cadre des nouveaux baux, la commune a décidé de renoncer au produit de la chasse 2024-2033 qui sera, par conséquent, réparti entre les propriétaires fonciers proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds loués. La commune va négocier avec les locataires actuels afin de voir si une convention de gré à gré peut être passée dans le cadre des nouveaux baux. A défaut d'entente, il faudra passer par une adjudication.

### **6) Personnel : création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent**

Du fait d'un poste vacant, il convient de créer un nouvel emploi permanent d'adjoint technique polyvalent chargé notamment de la maintenance des véhicules, matériels, bâtiments et équipements ainsi que des espaces verts au sein des ateliers. Une annonce pour le recrutement d'un adjoint technique territorial sera prochainement passée.

## 7) Demande de permis de construire pour un centre funéraire

Les conseillers ont été informés du dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'un ancien bunker en centre funéraire. Ce dernier sera composé d'une salle de convivialité et de salons pour le public au RDC, au 1<sup>er</sup> étage d'une salle de cérémonie et d'un magasin de vente et d'un logement au 2<sup>ème</sup>.

## 8) Tarifs de location des garnitures de fêtes

Les garnitures de fêtes louées par la commune sont composées d'une table et de deux bancs. Les demandes de location doivent se faire au moins 1 mois à l'avance. La commune possède 50 garnitures de fête.

Les tarifs fixés par arrêté du Maire du 06 juin 2023 sont les suivants : 0.50 € par garniture pour les associations de Volgelsheim pour une manifestation privée – 1 € pour les habitants de Volgelsheim – 2 € pour les sociétés de Volgelsheim – 3 € pour les associations extérieures et les collectivités et 4 € pour un particulier extérieur à la commune. Les garnitures sont louées selon un ordre de priorité défini.



## A noter dans vos agendas

<b>Vendredi 11 août au dimanche 13 août</b>	<b>PASIFIKALSACE</b> Foire autour du Pacifique avec animations, Démonstrations, défilé, ...	Salle des fêtes
<b>Lundi 14 août</b>	<b>Fermeture de la mairie</b>	
<b>Lundi 14 août</b>	<b>Bal des pompiers</b> A partir de 18h Buvette, tartes flambées Ouverture du bal à 21h30	Salle des fêtes
<b>Dimanche 03 septembre</b>	<b>BOURSE AU MATERIEL DE PECHE</b> Ouverture au public : 7h00 à 17h00 (Entrée libre) Tarif exposants : 5€ pour 3m linéaires Repas du midi sur inscription : 15€ Inscriptions / Informations : APP Volgelsheim Tél : 07.57.67.01.77 – E-Mail : app.volgelsheim@hotmail.com Date limite de réservation : 28 août 2023	Etang de pêche 
<b>Dimanche 10 septembre</b>	<b>Journée des associations</b>	Salle des fêtes



## Horaires d'été de La Poste à Volgelsheim

La poste : horaires d'été du 24 juillet au 05 août et du 28 août au 02 septembre (lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h et mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h).  
Fermeture du 07 au 26 août.

## Carte Nationale d'identité / Passeport : nouveau bureau à Fessenheim

Nous vous informons que le bureau CNI/PASSEPORT, situé au 3 rue des Seigneurs 68740 FESSENHEIM, est désormais ouvert au public.

Les prises de RDV doivent se faire prioritairement sur le site Internet de la commune ([www.fessenheim.fr](http://www.fessenheim.fr) – rubrique CNI/Passeport sur page d'accueil). Si vous rencontrez des difficultés d'accès, vous pouvez dans un second temps joindre le bureau CNI/PASSEPORT par téléphone au 09.78.47.54.61.

## Opération de déstockage d'amiante-ciment pour les particuliers

La communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) renouvelle à l'automne 2023 l'opération de déstockage d'amiante-ciment pour les particuliers. Comme les années précédentes, les éléments en amiante/fibrociment doivent être démontés et conditionnés par les usagers dans le respect des règles de sécurité propres à ce type de matériau. La CCARB organisera uniquement le regroupement en vue du transport et du traitement de ces déchets.

Le coût de transport et les équipements de protection individuelle et de conditionnement sont entièrement financés par la communauté de communes. Le coût de traitement est, quant à lui, financé à hauteur de 50% par la communauté de communes et 50% par l'usager, **dans la limite d'une tonne**. Au-delà d'une tonne, le traitement est entièrement à la charge de l'usager.

Les inscriptions sont à faire auprès de la communauté de communes **avant le 15/09/2023**.

Pour s'inscrire, veuillez remplir en ligne le formulaire au lien suivant :

<https://forms.gle/m8WAM1pSUgpiC7Es5> ou contacter la communauté de communes au 03 89 72 02 54.